

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 06 février 2024**

Séance ordinaire du **06 février 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

**Nombre de conseillers :** Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire  
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent  
Présents : 14  
Absents : 01 Date de convocation : 30 janvier 2024  
Nombre de procuration(s) : 0

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie  
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - ROSFELDER  
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** Mme RIEUX Dominique.

**4. Location de l'appartement de la Mairie – Reconduction du contrat de location**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le bail du 27 avril 2018 portant sur la location de l'appartement situé au-dessus de la Mairie au premier étage et une partie du 2<sup>ème</sup> étage, propriété de la Commune, sis au 75 rue du Général de Gaulle à M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ avec effet au 01/05/2018 moyennant un loyer mensuel de 800,00 € plus les charges locatives,
- Considérant que le contrat de location susvisé est arrivé à son terme le 30/05/2021 et n'avait alors pas été expressément renouvelé mais que conformément aux dispositions de l'article 10 alinéa 2 et 3 de la loi du 6 juillet 1989, ledit bail a été reconduit pour une nouvelle période de 3 ans. Cette période arrive à échéance le 30 avril 2024,
- VU la demande de M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ sollicitant la reconduction du bail de l'appartement mentionné ci-dessus et l'augmentation de l'avance sur charges mensuelle de 100 € à 130 €,
- Considérant que M. ALLAMELLE et Mme HATZ sont locataires de cet appartement depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012 et que leur loyer n'a jamais été ni augmenté, ni indexé ,
- après échange portant sur les conditions de reconduction du dit contrat de location,
- **DECIDE** à l'unanimité de reconduire avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée de 3 ans, la location de l'appartement susvisé sis au 75 rue du Général de Gaulle à M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ
- **APPROUVE** les conditions de location :
  - le maintien du loyer : 800,00 € par mois plus les charges locatives
  - le versement d'un acompte sur charges de 130,00 € par mois
  - le maintien du cautionnement de 800,00 €
  - le décompte de charges sera établi courant de l'année n+1

- **DECIDE** que le loyer sera indexé annuellement à la date d'échéance du bail, soit au 1<sup>er</sup> mai de chaque année et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. L'Indice de Référence des Loyers à appliquer est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 (141,03).  
Considérant que le loyer n'a jamais été révisé, la formule d'indexation du loyer pour la première révision est la suivante : loyer en cours x nouvel IRL du trimestre de référence du bail / IRL du même trimestre de l'année précédente, soit :  
$$(800 \text{ €} \times 141,03) / 136,27 \text{ (IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022)} = \mathbf{827,94 \text{ €}}$$
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de location ainsi que tout autre document y afférent.

Le secrétaire de séance,  
M. MOSCHLER Vincent



Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 19 février 2024  
Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.

  


Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 20 février 2024.